

*Commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux—Loi*

dans les régions où le chômage des Indiens et des Esquimaux est élevé, et enfin des représentants des populations indiennes et esquimaudes.

Elles permettraient:

- a) d'instaurer de meilleures communications et une meilleure coordination entre toutes les parties intéressées,
- b) d'échanger et de partager des renseignements sur certains programmes d'embauchage réalisés avec succès par des employeurs du Nord avec les Indiens et les Esquimaux,
- c) de mettre en évidence l'état de crise dans lequel se trouve le chômage chez les Indiens et les Esquimaux et le problème du sous-emploi.

Le Comité invite également le gouvernement à appliquer avec plus de fermeté les clauses du Programme d'assistance aux mines du Nord, en ce qui concerne l'embauchage des habitants du nord du pays.

Qu'est-ce que cette recommandation a donné, monsieur l'Orateur? Rien du tout. Tous semblent d'accord à ce sujet, mais rien ne se produit et le taux de chômage est encore de 50 p. 100. On n'a pas tenu compte du rapport du comité.

Sans tenir compte du rapport présenté par le comité en 1969, le comité des affaires indiennes de la Chambre a formulé une autre recommandation dans son rapport daté du 30 juin 1971. Ce rapport mentionne le rapport précédent:

Dans son rapport à la Chambre du 30 mai 1969, le Comité a insisté pour que l'on convoque des assemblées régionales comprenant les représentants: des ministères fédéraux et provinciaux directement concernés, des syndicats et des industries implantés dans les fiefs indiens et esquimaux du chômage, afin de favoriser entre autres choses, un échange de renseignements et une coopération à propos des programmes d'emploi pour les Indiens et les Esquimaux par des employeurs du Nord canadien, et que cela soit couronné de succès. Le Comité ne peut que regretter que le gouvernement n'ait pas tenu compte de cette recommandation et remarque, comme il l'avait prouvé en 1969, que le problème du chômage chez les Indiens et les Esquimaux du Canada s'est pour le moins aggravé. Puisque le gouvernement ne semble pas vouloir prendre la décision de convoquer ces assemblées régionales, le Comité suggère que la tâche d'organiser et de convoquer ces assemblées incombe aux organismes indiens régionaux concernés, et que le gouvernement par l'intermédiaire soit du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, soit du ministère de la Main-d'œuvre, fournisse les fonds nécessaires.

Le Comité est convaincu que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien surtout, ainsi que d'autres ministères fédéraux, mettra beaucoup mieux à profit la volonté des organismes indiens, nationaux, provinciaux ou régionaux, de collaborer avec le gouvernement à l'élaboration de programmes de formation professionnelle et de programmes d'emploi adaptés aux besoins et aux aptitudes de la population indienne ainsi qu'aux besoins des industries situées dans les régions où habitent et travaillent les Indiens.

Les programmes de formation professionnelle à l'intention des jeunes Indiens doivent non seulement tenir compte des besoins de l'industrie locale mais aussi inclure la formation sur le tas comme partie très importante de tout cours de formation professionnelle. Outre les avantages évidents comme une amélioration de la formation pratique et un accroissement des possibilités d'emploi, qui découleraient de cette méthode d'approche, les écoles de formation professionnelle seraient obligées de mettre sur pied les programmes et les cours qui répondent aux besoins de l'industrie.

Qu'est-il arrivé alors? De nouveau, rien. Chaque fois que j'ai parlé aux fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes, ils m'ont dit: «Oui, nous avons toutes sortes de nouveaux programmes qui rencontrent du succès». Mais le taux de chômage ou de sous-emploi se situe encore aux environs de 50 p. 100. Il faut appliquer la solution simple, terre à terre, que je propose; il est clair qu'elle n'apporte pas toutes les réponses, mais au moins elle permet d'attaquer le problème. C'est une solution si évidente, monsieur l'Orateur, que j'ai bien peur que ce soit là sa faiblesse.

D'une certaine façon, si vous voulez convaincre le gouvernement qu'il doit agir, vous devez lui présenter un mémoire compliqué, rédigé en termes sociologiques soigneusement choisis. La solution très simple que j'ai proposée et qui a beaucoup d'avantages—je n'ai vu encore per-

sonne le nier—est certainement une manière utile d'aborder la problème, mais on ne l'applique pas.

● (1610)

J'exhorte le gouvernement et le nouveau ministre à se demander ce qu'il aurait fallu faire il y a dix ans. C'est cela justement qu'il aurait fallu faire pour attaquer sérieusement le terrible problème du chômage. Les députés qui parlent à des employeurs dans le nord constatent malheureusement qu'en général ils répugnent à embaucher des Indiens, peut-être à cause d'échecs antérieurs. On ne semble pas comprendre que, lorsqu'on embauche des gens habitués à une forme traditionnelle de vie, des gens comme les Indiens qui ont vécu de la terre, une certaine souplesse est nécessaire, non seulement de la part de l'employé qui doit s'adapter à un cadre de travail précis mais également de la part de l'industrie.

Il faut faire preuve de compréhension envers l'Indien qui désire prendre quelques jours de vacances pour la pêche ou la chasse. Il faut prévoir ces modalités, les introduire dans des programmes. On cite des cas d'Indiens qui ont réussi dans leur travail parce que des contremaîtres ont montré une certaine souplesse et leur ont donné plus de liberté qu'aux autres employés.

Là où la souplesse était de rigueur, il y a eu des succès et d'excellents résultats. En fin de compte, les Indiens, les entreprises concernées et le pays en ont bénéficié. A mon avis, nous devons concevoir le développement à long terme du Nord en insistant beaucoup plus sur l'emploi des autochtones dans les industries exploitantes, qu'il s'agisse des ressources minérales, de la pêche, du tourisme ou des forêts.

L'autre jour, à la séance du comité sur les affaires indiennes et le développement du Nord canadien, j'ai parlé de la doctrine Diefenbaker-Otto Lang sur l'occupation des vastes espaces nordiques. Je ne pense pas qu'il faille y envoyer beaucoup de monde, mais que ce sont plutôt les Indiens et les Esquimaux auxquels il faut avoir recours pour exploiter les ressources de ces régions. Nous n'avons pas pris les bons moyens pour intégrer ces personnes dans les industries. Nous ne faisons pas tout ce que nous pouvons pour former ces personnes et les rendre aptes à travailler dans les industries et à occuper le genre d'emplois disponibles. Le problème comporte un autre aspect terriblement décevant.

Bien que le rapport de 1971 recommandât de modifier nos méthodes de formation professionnelle et d'orienter la formation des Indiens et des Esquimaux sur la compétence requise pour occuper le genre d'emploi qu'on leur offre au sortir de l'école, dans une large mesure les programmes scolaires dans le Nord ressemblent toujours à ceux des écoles du sud de l'Ontario, du sud du Québec et d'autres provinces.

Les programmes scolaires ne tiennent pas compte des emplois disponibles dans le Nord. Les autochtones ne sont pas initiés à la prospection et aux divers aspects de l'industrie minière ou de l'industrie forestière ou aux spécialités connexes au tourisme, ou même à la chasse et au piégeage. Telle est la situation pour ce qui est des programmes scolaires dans le nord. Il y a des exceptions, mais ils ne sont pas nombreuses. On commence à se demander ce qu'il faudrait pour orienter le gouvernement dans la bonne direction.